



UDPS 34 / 11
11 Impasse Joseph ROUMANILLE
34500 BEZIERS
Tél. : 0789801463
e-mail : udps34@anps.fr
site internet : www.udps3411.com

APS ASD - Formation acteur prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile

5 jours 35 heures

Programme de formation

Public visé

Cette formation s'adresse à tous les salariés du secteur de l'aide et du soin à domicile désirant s'investir dans la prévention de son entreprise.

Si vous êtes en situation de handicap, nous contacter.

Pré-requis

Aucun

Objectifs pédagogiques

Références réglementaires :

Code du travail L.4121-1, L.4121-2 & Document de Référence de l'INRS

La formation vise à rendre tout personnel, du secteur de l'aide et du soin à domicile, formé et certifié, capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé, véritable acteur de la prévention en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles, en maîtrisant les risques sur lesquels il a possibilité d'agir et en contribuant à la qualité de l'aide et des soins dispensés. Il est également en mesure de développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail, et de prodiguer les gestes de secours adaptés.

- Met ses compétences en matière de prévention au service de la structure dans lequel il intervient, pour contribuer à la diminution des risques d'atteinte à la santé ;
- Intervient sur son lieu de travail pour porter secours à toute personne victime d'un accident et/ou d'un malaise.

La formation continue (MAC) doit avoir lieu dans les 24 mois qui suivent la formation initiale.

Description / Contenu

- Se positionner en tant qu'acteur de prévention dans son entreprise
- Connaître les risques de son métier afin de repérer les situations susceptibles de nuire à la santé ou d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles.
- Observer et analyser une situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain.
- Maîtriser le risque en proposant des améliorations permettant d'économiser les efforts.
- Adopter un comportement adapté en cas d'accident, d'incident ou de dysfonctionnement



UDPS 34 / 11
11 Impasse Joseph ROUMANILLE
34500 BEZIERS
Tél. : 0789801463
e-mail : udps34@anps.fr
site internet : www.udps3411.com

Modalités pédagogiques

La formation-action s'inscrit dans un principe d'acquisition de compétences directement transférables en situation professionnelle.

En ce sens, le stagiaire sera amené à développer ses compétences de façon itérative entre son poste de travail et la formation dispensée.

Effectif : Les groupes sont limités à 4 stagiaires minimum et 10 stagiaires maximum.

Moyens et supports pédagogiques

La formation acteur APS ASD nécessite l'utilisation de matériels pédagogiques spécifiques conformément au document de référence INRS.

Le mémento formation-action « Devenir acteur-PRAP » (INRS - ED7201) est remis à chaque stagiaire.

Le mémento « Prévention des risques liés aux manutentions des personnes dans les secteurs sanitaire et social - Guide à l'usage des aidants et des soignants » (INRS - ED7202) est remis à chaque stagiaire.

L'aide-mémoire « sauvetage secouriste du travail » (INRS - ED 4085) est remis à chaque stagiaire.

Modalités d'évaluation et de suivi

Pour renouveler son certificat d'APS ASD, lors d'une formation MAC APS ASD, le stagiaire devra avoir validé lors des épreuves certificatives, 10 compétences sur les 12 du référentiel de compétences.

Les 3 épreuves certificatives définies dans le référentiel de certification permettent d'évaluer ces 10 compétences.

Un Certificat de "Acteur APS ASD" est délivré aux personnes ayant suivi l'intégralité de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable aux épreuves certificatives.